



Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03
Email : mairie.cuzieu01@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes AMEEUW, CROSNIER, MARCHAND, POZZO et ROESCH. Mrs ALBERT, DEVENAT et MICHEL.

Absents excusés : Mme SEGUIER (pouvoir donné à Mme POZZO)
Mr GUSMEROLI (pouvoir donné à Mme MARCHAND)
Mr VINIACOURT (pouvoir donné à Mme ROESCH).

Secrétaire de séance : Mme ROESCH

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 27/02/2023) envoyé par mail à l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame ROESCH se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

- 1. Vote des comptes de gestion 2022 (commune, eau et assainissement)**
- 2. Vote des comptes administratifs 2022 (commune, eau et assainissement)**
- 3. Affectation du résultat de l'exercice 2022**
- 4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**
- 5. Vote des subventions aux associations 2023**
- 6. Vote du budget 2023 (commune)**
- 7. Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie, dossiers de subventions : DETR, Fonds Vert, Région**
- 8. Informations et questions diverses**

Synthèse de la séance :

1. Vote des comptes de gestion 2022

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la Commune et du Service eau-assainissement dressés par le trésorier, à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs 2022

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2022 à l'unanimité :

Commune

Résultat de fonctionnement : + 151 376,28 € Résultat d'investissement : - 1 215,20 €

Service eau-assainissement

Résultat de fonctionnement : + 66 616,28 € Résultat d'investissement : + 34 288,20 €

3. Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	151 376,28 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	1 215,20 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	150 161,08 €
Ligne 001 = 1 215,20 € DEP SI si chiffre négatif Ligne 001 = 0,00 € REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068 :	1 215,20 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière bâti (TFB) : 27,81 %

Taxe foncière non bâti (TFNB) : 38,76 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Elle propose de maintenir les taux d'imposition en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :

TFB : 27,81 %

TFNB : 38,76 %

THRS : 15,48 %

Le produit attendu des taxes à taux voté serait de 119 562 €.

5. Vote des subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :

SOU DES ECOLES ST MARTIN DE BAVEL - CUZIEU	250.00 €
ASCOLEC	50.00 €
ANCIENS COMBATTANTS DE VIRIEU LE GRAND	100.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS DU COLLEGE DU VALROMEY (APCV)	100.00 €
MUSIQUE MUNICIPALE L'ARENE	100.00 €

CUZIEU ANIMATIONS ET PATRIMOINE	100.00 €
L'AMIE DU PAIN	100.00 €
AMICALE DES JEUNES ST MARTIN DE BAVEL - CUZIEU	100.00 €
AGATH	100.00 €
AMICALE DES LOISIRS DES RETRAITES ST MARTIN DE BAVEL	100.00 €

6. Vote du budget 2023

Madame le Maire présente le budget en détaillant les postes importants dont les travaux qui pourraient être réalisés cette année :

- Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	507 090,36 €	104 932,20 €

7. Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie, dossiers de subventions : DETR, Fonds Vert, Région

Madame le Maire rappelle que des travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie doivent être réalisés.

L'objectif principal de ce projet est donc de réduire les pertes de chaleur et de diminuer les besoins énergétiques.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite demander des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellés	Montants	Taux
Fonds propres	Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie	6 050.63 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		6 050.63 €	20 %
Union européenne			
Etat – Aides de l'Etat	Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie	12 101.25 €	40 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional – Bonus Ruralité	Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie	12 101.25 €	40 %
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		24 202.50 €	80 %
Total HT		30 253.13 €	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'opération de « Travaux d'isolation thermique du bâtiment de la mairie » ainsi que les modalités de financement et approuve le plan de financement prévisionnel.

Une étude thermique doit être faite en passant par la Communauté de communes - ALEC AIN.

8. Informations et questions diverses

- * Un administré souhaite faire un don pour l'achat de jeux pour enfants.
- * Les dossiers de subvention auprès du Département sont à déposer avant le 15 juin pour l'année 2024. Deux dossiers seront déposés :
 - pour la réhabilitation des fours banaux, subvention à hauteur de 30 % : toiture du four de Vérup et soles des fours de Cuzieu et Vollien. Des devis seront demandés.
 - pour le classement des archives communales, subvention à hauteur de 40 %. Un devis avait déjà été demandé au Centre de Gestion de l'Ain. Il s'élève à 6 240 €. Ce devis doit être validé par les Archives Départementales.
- * Toutes les lumières du bâtiment de la mairie ont été changées et remplacées par des leds. Travaux effectués par Alexandre DEVENAT.
- * A mi-mandat, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Un titulaire et un suppléant parmi les conseillers et deux titulaires et deux suppléants parmi les habitants de la commune.
- * Affouage : le dossier avance avec le concours d'Alexandre DEVENAT et Valentin MICHEL.
- * Assurance : Groupama souhaite rencontrer Madame le Maire pour faire un état des lieux des assurances de la commune, contrats actuellement chez MMA. Le rendez-vous est programmé début mai.
- * Mise en place d'une signalisation horizontale et verticale pour indiquer la zone 30 sur la Place de Cuzieu.

Séance levée à 20h30.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 24 mai 2023.

Le Maire
Laurence CROSNIER



La secrétaire de séance
Manon ROESCH

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Manon ROESCH, is written over a faint circular stamp.